



Réforme(s) territoriale(s) et changement ?

Brigitte Fouilland
Masters d'affaires urbaines
Sciences Po

20 novembre 2014

Introduction

- L'habitat sous le feu croisé des politiques publiques et des projets de lois depuis l'Acte III de la décentralisation de 2010 et même en amont
- Des points acquis mais plus d'esquisses que de certitudes
- Pourtant des enjeux institutionnels, économiques et sociaux fondamentaux
- Qu'attendre aujourd'hui?

(I) Un élan législatif pour répondre à des enjeux cruciaux

(II) La loi MAPTAM, socle de l'architecture actuelle

(III) Aujourd'hui, un aller-retour vers l'existant?

Un élan législatif pour répondre à des enjeux cruciaux

Un foisonnement législatif impressionnant :

→ Lois spécifiques : ALUR, programmation pour la ville et la cohésion urbaine, projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

→ Réformes territoriale de 2010 (achèvement de la carte intercommunale, incitation aux communes nouvelles..) et électorale (loi Valls, scrutin intercommunal, scrutin départemental...)

→ Acte III de la décentralisation

- Loi MAPTAM

- 2 textes : délimitation des régions, départements et projet de loi Notre

Un élan législatif pour répondre à des enjeux cruciaux

Un monde qui a changé de paradigme ...

- L' influence majeure de l'internationalisation
- Un impératif de dynamisme et d'innovation
- La nécessité des réponses territoriales et urbaines
- Transformation des modes de vie et tentation du repli

Un élan législatif pour répondre à des enjeux cruciaux

Appelant de nouvelles formes d'action publique

- ➔ La multiplication des acteurs sur la scène politique
- ➔ Du gouvernement à la gouvernance
- ➔ De la décision au processus d'action publique
- ➔ La nécessité de l'adaptation institutionnelle

II L'Acte III de la décentralisation: la loi MAPTAM, socle de l'architecture actuelle

Semble amorcer des réponses :

Donne une visibilité

→ Clarifie les compétences : clause de compétences,
fonds européens

Amorce la mise en place d'un processus d'action publique

→ Coordonne acteurs : collectivités chef de file, conférence
territoriale d'Action publique

II L'Acte III de la décentralisation: la loi MAPTAM, socle de l'architecture actuelle

Participe à l'organisation de la gouvernance multiniveaux

➔ Renforce les coopérations interterritoriales et inter-échelles: évolution des pôles métropolitains, pôles d'équilibre

Adapte le processus institutionnel aux réalités socioéconomiques

➔ Consacre un processus urbain : statuts des métropoles

Mais toujours néanmoins la question de la **mise en oeuvre?**

III Aujourd'hui: un aller-retour vers l'existant?

→ Deux projets de loi en cours

- Projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales (Commission lois Assemblée Nationale)
- Projet de loi portant sur la nouvelle organisation de la République (Sénat décembre)

III Aujourd'hui: un aller-retour vers l'existant?

- ➔ Sans doute des régions agrandies

- ➔ Des intercommunalités questionnées: quid pour le seuil de 20 000 habitants?

- ➔ Des départements en suspens :
 - Au niveau métropolitain
 - Dans les territoires ruraux
 - Au sein de la métropole parisienne

III Aujourd'hui : un aller-retour vers l'existant?

- ➔ Des avancées bien moindres que prévues?
- ➔ Un retour à des lois de décentralisation antérieures?
- ➔ Un jeu de « politics » plus que de « policy » notamment pour l'habitat?
- ➔ Une confusion qui renvoie le sujet aux experts plus qu'aux citoyens?
- ➔ Quelles réponses aux enjeux initiaux et cruciaux?

III Aujourd'hui: un aller-retour vers l'existant?

→ Pourtant un espace d'action publique innovant :

Région Rhône-Alpes /Lyon- Rhône/ Grenoble un exemple institutionnel

→ Permet-il - et dans quelle mesure d'envisager des réponses aux enjeux?